

## ANNEXE

Collège	Date du CA	DBM	Motif du règlement
J. GUEHENNO Lambesc	19/09/2017	DBM N°15	Le prélèvement sur Fonds de Roulement de 40 880 € est trop important et risque de mettre en difficulté la situation financière du collège. Le prélèvement a donc été réduit à 20 530 € au lieu de 40 880 €.
LOUISE MICHEL Marseille	28/09/2017	DBM N°2	La décision budgétaire modificative N°2, ayant été refusée par le Conseil d'Administration a été réglée conjointement par les autorités de contrôle pour valider l'ouverture de crédits compte tenu du caractère obligatoire de la dépense.
JEAN MOULIN Salon de Provence	02/10/2017	DBM N°7	La décision budgétaire modificative N° 6, n'étant pas exécutoire, la décision budgétaire modificative N° 7 ne peut être acceptée.
EMILIE DE MIRABEAU Marignane	26/09/2017	DBM N°10	La décision budgétaire modificative N° 9, n'étant pas exécutoire, la décision budgétaire modificative N° 10 ne peut être acceptée.
SIMONE VEIL Châteaurenard	21/09/2017	DBM N°10	L'opération budgétaire concernant le virement de crédits du service opération en capital vers le service général n'a pas fait l'objet de l'ensemble des écritures comptables prévues pour ce type d'opération, soit un virement entre la section recettes en capital vers la section de fonctionnement-recettes (Administration et Logistique).
JULES FERRY Marseille	17/10/2017	DBM N°9	Les crédits du programme 230 ne peuvent pas être affectés en "Activité Pédagogique" sous le code 16 FSC.
RENE SEYSSAUUD Saint Chamas	06/11/2017	DBM N°8	Le prélèvement sur le fonds de roulement de 8 700 € est jugé trop important et risque de mettre en difficulté financière le collège. Le prélèvement a donc été réduit de 8 700 € à 6 700 €.
ARC DE MEYRAN Aix en Provence	30/11/2017	DBM N°6	Le prélèvement sur le fonds de roulement de 29 958 € concerne l'exercice 2018 et est inscrit au budget 2018.
HENRI BOSCO Vitrolles	30/11/2017	BUDGET 2018	Le montant de la subvention de fonctionnement allouée est de 67 694 € et non pas de 66 194 €.
ROGER CARCASSONNE Pelissanne	30/11/2017	BUDGET 2018	Le montant de la subvention de fonctionnement allouée est de 52 190 € et non pas de 46 410 €.
CHÂTEAU DOUBLE Aix en Provence	30/11/2017	BUDGET 2018	Le montant de la subvention de fonctionnement allouée est de 59 305 € et non pas de 67 305 €.
YVES MONTAND Allauch	04/12/2017	BUDGET 2018	Le montant de la subvention d'équipement allouée est de 8 510 € et non pas de 8 650 €.
SOPHIE GERMAIN Luynes	04/12/2017	BUDGET 2018	Le montant de la subvention de fonctionnement allouée est de 75 025 € et non pas de 72 125 €.
ALPHONSE DAUDET Istres	12/12/2017	BUDGET 2018	Le montant de la subvention de fonctionnement allouée est de 77 641 € et non pas de 74 141€.
FREDERIC MISTRAL Arles	27/12/2017	BUDGET 2018	Le montant de la subvention de fonctionnement allouée est de 61 001 € et non pas de 53 372 €.
MARSEILLEVEYRE Marseille	28/11/2017	BUDGET 2018	Le service spécial retraçant les opérations relatives aux bourses nationales n'a pas été prévu au budget initial.
UBELKA Auriol	01/12/2017	BUDGET 2018	Budget non voté par le conseil d'administration + dotation de fonctionnement erronée et ouverture d'une recette injustifiée au service "Activités Pédagogiques".